



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



COMMISSION DES RECOURS DES REFUGIES

## Les Kurdes yézidis en Arménie

Les Yézidis<sup>1</sup> sont une population kurde appartenant à une secte religieuse dissidente du zoroastrisme au troisième siècle après JC, qui se réclame de l'enseignement du calife Yazid, un martyr du chhisme mort en 680 et d'un sage musulman, cheikh Ali.

La figure divine majeure des Yézidis est *Malak Ta'us*, adoré sous la forme d'un paon. Il gouverne l'univers avec six anges. Tous ces anges sont soumis à un dieu suprême, créateur de l'univers mais n'intervenant plus dans sa création. Les Yézidis rejettent l'existence d'un diable et d'un enfer.

**Les Yézidis sont évalués à environ 800.000 personnes dans le monde.** Ils sont implantés en Irak, où la secte a pris naissance, Turquie, Syrie, Arménie, Georgie et Iran. Ils forment une communauté structurée avec un chef religieux et un émir qui est le chef séculier. Les Yézidis pensent qu'ils ont été créés de façon séparée du reste de l'humanité et se mêlent de ce fait très peu aux populations qui les entourent.

Il a été produit devant la Commission un document sur les Yézidis en Géorgie et en Arménie émanant de Wanda Wahsiedler, International Society for Human Rights (ISHR), en date du 21.3.2000. De façon générale ce document est en contradiction avec tous ceux dont nous disposons jusqu'ici sur l'Arménie et dont les conclusions étaient utilisées dans le dossier-pays Arménie. Cette note vise à le compléter et à vérifier si possible les affirmations contenues dans le document, qui seront reprises point par point, précédées à chaque fois du sigle de l'ONG.

1. *ISHR : Les Yézidis, au nombre de 52000 en 1988 ont été expulsés d'Arménie pour 60 à 70% d'entre eux par les fedayi avant même la guerre du Haut-Karabagh. Ce processus se poursuit depuis lors et est aggravé par le nationalisme. En 1994 la persécution était menée par les Yerkrpah. « Les quelques Yézidis restants mènent une existence fantôme de telle façon qu'il est impossible de préciser leur nombre ».*

Les sources disponibles varient, dans leur estimation du **nombre de Yézidis en Arménie**, entre 25.000 et 70.000. **Le chiffre le plus souvent retrouvé, et considéré comme celui qui correspond à la réalité, est de 65.000 environ.** (Rapport du Département d'Etat américain sur la liberté religieuse dans le monde en 2000, Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés, Conseil de l'Europe, Danish Immigration service, *Denge Ezidiyan*, journal des Yézidis publié en Allemagne.). Il s'agit d'évaluations, le dernier recensement ayant été effectué en 1989. **Le dernier recensement mené en 2001 établit leur nombre à 40.620.**

---

<sup>1</sup> Nom venant du farsi (persan) Yazdan (soleil).

Cette population réside autour du Mont Aragat, au nord-ouest d'Erevan. Dans la région d'Aragatson il y a des villages entièrement Kurdes. Par ailleurs, 12.000 Kurdes vivent à Erevan.

Une première confusion semble venir de la présence simultanée en Arménie d'une **population de kurdes de confession musulmane**. Ces Kurdes étaient évalués à 15.000 personnes avant la guerre du Haut-Karabagh ; ils ont massivement fui le pays durant la guerre, d'après la plupart des sources. Celles-ci sont divergentes quant à la question de savoir s'ils ont été expulsés du pays par la force ou ont fui par crainte et parce qu'ils étaient liés à la population azéri, soit du fait de lieux de résidence communs soit du fait des mariages mixtes. **Leur nombre a été établi par le dernier recensement à 1519 personnes**. Ils vivent dans le secteur d'Abovian.

***Cela fait aujourd'hui en Arménie une population kurde totale de 42.000 personnes environ, pratiquement tous Yézidis.***

Rappelons enfin que des Yézidis ont combattu avec les *Fedayi* arméniens durant la guerre du Haut-Karabagh.

Pour ce qui est de l'existence « fantôme » des Yézidis, elle sera abordée par la suite, ainsi que le problème de l'auteur des persécutions qu'ils auraient subies en 1994.

## *2. ISHR : L'Arménie admet que les Yézidis sont une minorité nationale.*

Cette population a été présente en Caucase depuis les temps anciens, mais en nombre important seulement depuis le début du XIXe siècle. A cette époque, les Kurdes yézidis se sont installés en Transcaucasie, et particulièrement en Arménie, pour fuir la persécution religieuse. Par la suite, au cours de la Première guerre mondiale, les Yézidis ont fui la Turquie pour échapper à une extermination comme celle qui a frappé les Arméniens. Les Kurdes d'Arménie viennent donc en grande majorité de Turquie.

L'Arménie est le pays où cette population a été la mieux traitée de tout l'espace ex-soviétique. C'est en Arménie qu'a eu lieu le premier Congrès des Kurdes Transcauciens en 1925 et qu'ont été créés les alphabets kurdes. Un Kurdish Teacher Training College y a été fondé en 1928, pour former des enseignants. Le premier journal kurde publié en URSS, *Riya Taza*, a été fondé en Arménie en 1930. L'Arménie a soutenu le développement de l'art et de l'artisanat kurde et un groupe de recherche à l'Académie des sciences travaille sur l'étude des Kurdes caucasiens.

Aujourd'hui les Yézidis disposent en Arménie d'un enseignement spécifique (la langue kurde est enseignée dans les régions d'implantation des Kurdes), de plusieurs journaux (*Riya Taza*, toujours publié, subventionné par l'Etat, un bi-hebdomadaire yézidi, *Dinge Yezdisa - Yézidi Voice-*, créé en 1991, un journal politique kurde arménien appelé *Friendship...*), d'un programme de radio quotidien, d'un théâtre d'Etat, d'un programme d'études kurdes à l'Université d'Erevan.

Une « Union des minorités nationales d'Arménie » a été fondée en décembre 1994, qui cherche à unir les différentes minorités et les aider à résoudre les problèmes spécifiques qu'elles rencontrent, notamment sur le plan de la préservation de leurs traditions culturelles et

religieuses. Il existe aussi une « Union nationale des Yézidis en Arménie » enregistrée auprès du ministère de la Justice en novembre 1997, dont le but est d'aider les Yézidis à défendre leurs intérêts et préserver leur particularité. **Elle est présidée par Aziz Tamoyan.**

3. *ISHR : Les Yézidis sont en principe libres de pratiquer leur religion mais en pratique non car le gouvernement à tendance nationaliste, la population, en grande partie nationaliste, et l'Eglise apostolique, qui est une Eglise d'Etat, les en empêchent.*

Toutes les sources consultées pour l'élaboration du dossier-pays Arménie estiment qu'il n'y a pas de persécution religieuse ni d'entrave à la liberté religieuse en Arménie, sauf à l'égard des sectes de création récente et notamment des Témoins de Jéhovah. C'est la conclusion d'Amnesty International, de Human Rights Watch, du Département d'Etat américain dans son rapport sur les droits de l'homme, du Conseil de l'Europe et du HCR.

D'après le «Rapport sur les libertés religieuses » pour l'année 2000 du Département d'Etat américain, les congrégations yézidis, qui sont de petite taille, n'ont pas demandé, pour la plupart, leur enregistrement en application de la loi sur la liberté de conscience de 1991 amendée en 1997. Rappelons que le refus d'enregistrement, en théorie, empêche la publication de journaux, la location de lieux publics et les émissions radiotélévisées. Toutes les sources consultées relèvent la publication subventionnée par l'Etat d'un journal yézidi, ainsi que des émissions de radio et de télévision. Les représentants des Yézidis ont par ailleurs déclaré en 1997 à la mission du Danish Immigration service qu'ils pratiquaient leur rite religieux en plein air, souvent le matin au lever du soleil et aucun problème de lieu de culte n'est relevé nulle part en ce qui les concerne. **Aucune nouvelle information depuis ces dates ne permet de considérer qu'une telle persécution existe.**

4. *ISHR : Les Yézidis en Arménie sont persécutés et se voient dénier leurs droits fondamentaux par l'Etat.*

Toutes les sources consultées pour le dossier-pays considèrent que la communauté yézidi en Arménie n'est pas persécutée par l'Etat arménien et aucune ne mentionne de droits fondamentaux bafoués. C'est la conclusion du rapporteur du Conseil de l'Europe en 2000, du rapport spécifique du Danish Immigration service de 1997, du HCR en 1999, d'Amnesty International et de l'International Helsinki Federation for Human Rights (rapport 2000), qui se contente de lister les revendications d'amélioration de leur représentation politique de la part des minorités.

Le rapport 2000 du département d'Etat américain, dont les conclusions étaient reprises dans le dossier-pays, estime que le gouvernement ne discrimine pas les minorités officiellement reconnues, ensemble dont font partie les Yézidis et Kurdes non-yézidis. Il reprend par ailleurs les plaintes de certains dirigeants yézidi sur la discrimination dont ils seraient victimes de la part des autorités locales et de la police, ainsi que dans l'armée. Il conclue que ces plaintes reflètent sans doute une attitude de la société et le mauvais fonctionnement des institutions publiques locales, fait général en Arménie. **Le rapport pour l'année 2004 conclut dans le même sens.**

Parmi les autres sources, relevons que Onnik Krikorian, journaliste auteur d'une étude sur le sujet considère que l'Arménie, du fait des enjeux territoriaux et économiques ne s'est pas assez préoccupée de l'amélioration de l'intégration de ses minorités.

Seules deux sources font état de persécution des Yézidis en Arménie, le document de l'ISHR et deux publications retrouvées sur Internet de Mehrad Izady, spécialiste des Kurdes.

5. *ISHR : L'Etat arménien collabore avec les citoyens, surtout ceux qui sont nationalistes (majoritaires) et mène des attaques contre les Yézidis pour nettoyer la nation.*

Aucune autre source ne prétend que les Arméniens attaquent les Yezidis du fait qu'ils sont Yézidis, avec le soutien de l'Etat, pour « nettoyer le pays. »

La seule attitude discriminatoire relevée dans les différents documents accessibles concerne les musulmans, les Arméniens ayant une attitude anti-musulmane depuis la guerre. Il faut rappeler cependant que les Yézidis ne sont pas musulmans et que, de façon générale, ils partagent avec les Arméniens le souvenir du génocide turc, dans lequel des Kurdes musulmans ont pris une part active.

Rappelons enfin que le nationalisme de la population arménienne et de la vie politique arménienne n'a entraîné dans le pays jusqu'à très récemment la création d'aucun mouvement extrémiste répertorié dans les ouvrages spécialisés. ***La petite Union des Arméniens aryens, mentionnée dans la fiche pays, tient des propos antisémites et anti-Yézidis mais pour l'instant aucun impact de ces actions n'a été relevé sur la communauté Yézidi et son chef a été inculpé d'incitation à la haine raciale en janvier 2005.*** Le mouvement politique Yerkrpah, cité dans le point 1 du document, ne peut y être assimilé totalement dans la mesure où il représente plutôt les intérêts des militaires soucieux de défendre l'intégration à l'Arménie du Haut-Karabagh. Il a commis des exactions répertoriées dans les années 95-97, mais elles visaient les Eglises de création récente, notamment les Témoins de Jéhovah, et une librairie spécialisée dans les Droits de l'Homme.

6. *ISHR : Depuis 1989, les droits fondamentaux des Yézidis en Arménie ont été gravement violés par le gouvernement. Les tactiques employées sont les agressions, les coups, le kidnapping, le viol, le meurtre, le chantage et le vol, afin de les faire quitter le pays. Ils sont souvent expulsés de leurs maisons et leur refus de partir abouti à une destruction par le feu. Le recrutement forcé dans l'Armée et les abus dans l'armée sont fréquents. Les cheikhs sont les cibles principales de ces attaques, or ils doivent protéger la communauté. Deux exemples sont cités, le meurtre avec atrocités d'Ashoe Ozman et de sa femme le 23 avril 1997, le meurtre du fils d'Aziz Tamoyan en 1997 et un attentat contre lui ayant provoqué son exil.*

Sur la première phrase on se reportera à tout ce qui a été écrit précédemment. Aucune source que nous avons pu consulter depuis ne prétend que le gouvernement emploie de façon délibérée toutes ces méthodes pour faire fuir les Yézidis.

La seule source retrouvée dont le contenu peut se rapprocher de ce qui est écrit dans ce document est une interview par Onnik Krikorian d'Aziz Tamoyan, dirigeant de l'« Union nationale des Yézidis en Arménie ». Aziz Tamoyan y déclare que les Yézidis ne sont pas protégés en Arménie, qu'ils se sentent mal protégés ; il cite des viols dont les auteurs n'ont pas été tous retrouvés, des vols et attaques ; A la question de savoir si ces attaques sont motivées par l'origine yézidi, il répond : « je ne dis pas que les Arméniens font cela aux Yézidi de manière organisée... » ; à la question de savoir si ces attaques sont dirigées contre les Yézidi spécifiquement ou peuvent arriver à tout citoyen d'Arménie, il répond que le

problème est que ces attaques sont dirigées contre les Yézidis parce que les criminels savent que les Yézidis sont mal protégés par les lois, savent que lorsque la police voit que la victime est Yézidi, le criminel aura seulement une amende. Les Yézidis sont sans protection conclue Aziz Tamoyan.

Outre que cette interview est bien en deçà de ce qui est affirmé dans le document qui nous occupe et est en contradiction avec les sources générales déjà mentionnées, ces propos sont vivement contestés par de nombreux Arméniens Kurdes yézidis, Kurdes musulmans ou ayant des responsabilités en matière de respect des Droits de l'Homme interviewés en 1998 par Onnik Krikorian : Karlene Chachani, président yézidi du Département des écrivains kurdes de l'Union des écrivains arméniens, Amarik Sardarian, directeur yézidi de publication de *Riya Taza*, Garnik Asatrian, directeur de recherche sur les Kurdes à l'Université d'Erevan, Vladimir Chadoyev, Kurde-Arménien et directeur de l' « Union nationale des minorités en Arménie » et Paruir Hairikian, conseiller pour les Droits de l'Homme du président Kotcharian. Tous observent que le degré de protection contre le crime dans la république d'Arménie est un problème général pour tous les citoyens. Sur ce point il faut souligner que la criminalité est, en Arménie comme dans l'espace ex-soviétique, un problème important, en augmentation et contre lequel les structures de l'Etat sont insuffisantes.

En ce qui concerne les deux attaques graves relatées à titre d'exemple, aucune mention de ces deux événements n'a pu être retrouvée dans le rapport correspondant du Département d'état américain ni dans les dépêches AFP, ni dans les archives d'actualité arménienne disponibles. En novembre 1997, Aziz Tamoyan est cité dans le cadre des négociations sur le financement par l'Etat arménien des programmes culturels yézidis et des livres scolaires à renouveler. Il est alors toujours à Erevan. Il y est toujours en 2004.

*9. ISHR : Les Kurdes musulmans accusent les Kurdes yézidis d'être des adorateurs du diable et, par de telles accusations, trouvent un certain degré de faveur dans l'Etat, l'Eglise etc.*

Les Kurdes musulmans accusent en effet traditionnellement les Yézidis d'être des adorateurs du diable, mais cette accusation n'offre aux Kurdes musulmans aucune faveur dans l'Etat arménien, ni dans la population, tous plus favorables aux Yézidis qu'aux musulmans.

Précisons à ce propos qu'un mouvement dit « mouvement yézidi » a pris de l'ampleur dans la période suivant la guerre du Haut-Karabagh, mouvement qui vise à différencier les Kurdes yézidis des Kurdes musulmans, en considérant les Yézidis pratiquement comme une nation distincte, une ethnie distincte.

Cette situation est présentée par un article de *Kurdish Life* de 1995 écrit par Mehrdad Izady comme étant le résultat exclusif d'une action des nationalismes arméniens visant à diviser les Kurdes, action relayée par le journal *Punik*<sup>2</sup>. Toutes les autres sources considèrent que ce mouvement a été à la fois assumé par des Yézidis, souvent ambivalents à l'égard de leur appartenance à la communauté kurde et soucieux de s'allier aux Arméniens, et encouragé par les secteurs nationalistes arméniens, traditionnellement favorables aux Yézidis et hostiles aux Kurdes musulmans, associés aux auteurs du génocide de 1915. Rappelons par ailleurs que cette séparation n'est pas une invention récente puisque de nombreux documents considèrent que les Kurdes yézidis forment un groupe ethnique distinct et que les Yézidis, du fait de leur

---

<sup>2</sup> Cette publication n'a pas pu être retrouvée.

croyance sur leurs origines et de la persécution subie de la part du reste des Kurdes en Turquie, se sentent eux-mêmes différents. Ils ont été comptabilisés à part dans certains recensements dans l'ex-Union soviétique.

Le mouvement yézidi est dirigé par des personnalités yézidis comme Azize'Amar, Karame'Salon et Cheikhs Hasane et Mahmood Tamoian ainsi que Hasane Hasanian.

Les leaders yézidis ayant prôné cette différenciation ont souvent des positions officielles proches du gouvernement arménien : Hasan Hasanian s'est désigné archiprêtre des Yézidis et est membre du Parlement ; il prend souvent des positions anti-kurdes. Le bi-hebdomadaire, *Dinge Yezdisa* (Yézidi Voice), création du mouvement yézidi, est dirigé par Cheikh Hasane, ancien membre de l'équipe dirigeante des émissions de radio kurdes et fondateur de la première école publique kurde d'Erevan. Aziz Tamoyan fait partie du mouvement yézidi en Arménie.

Il est fait référence dans quelques documents au fait que les supporters du mouvement yézidi ont parfois recours à la violence vis à vis des intellectuels kurdes, parfois Yézidis eux-mêmes, qui défendent la « kurdité » des Yézidis. Ces attaques, rapportées aux autorités gouvernementales, n'ont pas donné lieu à des poursuites, mais les autorités ont protégé à l'occasion des réunions de Yézidis « pro-kurdes » opposés au mouvement yézidi contre les menaces de membres de ce dernier mouvement. Dernièrement, la responsable du département des minorités nationales et des affaires religieuses, Hranush Kharatyan déclare avoir reçu des menaces lorsqu'elle a proposé d'inscrire le Kurmanji comme langue parlée par les Kurdes Yézidis ou non dans les documents officiels destinés à la Charte européenne sur les langues régionales et minoritaires. Les représentants de la religion Yézidi ont en particulier insisté pour que leur langue soit classifiée comme « Yézidi » bien que reconnaissant en privé qu'il s'agit du Kurmanji. Les deux langues ont été portées dans le document, bien qu'elles soient absolument identiques.

Ce clivage est peut-être un élément d'explication de la présentation pour le moins polémique du document de l'ISHR. Les représentants et sympathisants de ces deux tendances du Yézidisme en Arménie s'accusent mutuellement d'arrière-pensées politiques ; les opposants au mouvement yézidi accusent ce mouvement d'être financé par le nationalisme arménien, les défenseurs de la spécificité yézidi accusent leurs contradicteurs d'être financés par le PKK et leur polémique crée une tension dans la communauté et autour d'elle. L'enjeu semble être l'action du lobby kurde sur les secteurs de population kurde qui pourraient appartenir à un Kurdistan. Il est relevé dans de nombreuses sources que les Kurdes arméniens sont assez favorables à l'action du PKK et que les Yézidi émigrés en Allemagne se sont joints au mouvement kurde lié à ce parti.

#### 10. ISHR : *Les Kurdes yézidis quittent l'Arménie*

Les Kurdes musulmans ont quitté le pays en grand nombre du fait de la guerre du Haut-Karabagh et de leurs liens avec la population azéri.

Aziz Tamoyan considère, dans l'interview précitée, que les Kurdes yézidis quittent le pays en grand nombre pour des raisons de sécurité, mais les autres sources ne le confirment pas. Par ailleurs, en janvier 1998, le même Aziz Tamoyan a déclaré dans la presse arménienne que la moitié des 60.000 Yézidis d'Arménie ont quitté le pays ces derniers temps principalement pour des raisons socio-économiques. Le 9 juillet 1998 lors d'une réunion du Présidium de

l'Union des Yézidis d'Arménie Aziz Tamoyan aurait déclaré que le nouveau code électoral allait permettre aux 70.000 Yézidis d'avoir leur représentant au Parlement.

Par ailleurs, les Arméniens en général quittent le pays en grand nombre du fait de sa situation économique et il est possible que les Yézidis fassent de même pour la même raison. **Les chiffres du dernier recensement font état de 40620 Yézidis.**

### **Conclusion :**

Les informations contenues dans le document de l'ISHR ne paraissent pas pouvoir être tenues pour avérées pour trois motifs au moins : elles sont en contradiction souvent grossière avec la quasi-totalité des sources disponibles ; elles sont présentées sous la forme d'une interview anonyme sans référence à aucune source et, si cette source peut être, pour l'Arménie, Aziz Tamoyan, ses déclarations contradictoires par ailleurs et les nombreuses contestations dont elles font l'objet jettent le doute sur celles-ci ; enfin l'ONG ISHR, que nous avons contactée pour avoir plus de précisions sur le document, ne nous a pas répondu à ce jour.

## Sources :

- ✍ Amnesty international, (2001-2005)
- ✍ US Department of State, « Annual Report on Human Rights Practices » (2001-2005).
- ✍ US Department of State, « Report on religious freedom » (2000-2004).
- ✍ Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, « International protection considerations regarding Armenian Asylum-Seekers and Refugees », septembre 2003 ; « Background paper on refugees and asylum seekers from Armenia », octobre 1999.
- ✍ HCR, CD-ROM.
- ✍ Human Rights Watch (2001-2005).
- ✍ International Helsinki Federation for Human Rights (2001-2005)
- ✍ Conseil de l'Europe, Assemblée, « Rapport sur la conformité de l'ordre juridique de l'Arménie avec les normes du Conseil de l'Europe », Jerzy Mkarczyk, Daniel Sváby ; 5 mai 1997 ; « Report on the Armenia's application for membership of the council of Europe », 23 mai 2000. « Respect des obligations et engagements de l'Arménie », 13.9.2002, « Mise en œuvre des résolutions 1361 (2004) et 1374 (2004) sur le respect des obligations et engagements de l'Arménie ». Conseil de l'Europe , « Report on the Armenia's application for membership of the council of Europe », 23 mai 2000.
- ✍ Danish immigration service, « Report on the fact finding mission to Armenia concerning deserters, compulsory military service and the situation of ethnic minorities », 14-21.11.1997.
- ✍ OSCE, « The ethnic minorities of Armenia », 2002.
- ✍ Kurdish Human Rights Project, KHRP in UK (2000).
- ✍ Kurdish Life, « Kurds in Armenia », 1995.
- ✍ Jackie Abramian « The Yezidi movement in Armenia »,
- ✍ Wanda Wahsiedler, International Society for Human Rights, « Yezidis in Georgia and Armenia », 21 mars 2000.
- ✍ Encyclopedia britannica.
- ✍ Onnik Krikorian, journaliste spécialisé dans les populations kurdes de Radio Free Europe/Radio Liberty Newslines a effectué un dossier sur les Yézidis en Arménie ; il comprend :
  - ? « Kurdish nationalism in Armenia », 6 janvier 1999.
  - ? « The Yezidi community in Armenia », mai 1999
  - ? Interview d'Aziz Tamoyan, Président de l'Union nationale des Yézidis d'Arménie
  - ? Interview de Karlene Chachani, Yézidi, Président du département des écrivains kurdes de l'Union des écrivains arméniens et rédacteur en chef de Friendship, un journal arménien-kurde, juin 1998.
  - ? Interview de Amarik Sardarian, éditeur yézidi de Riya Taza, l'un des plus anciens journaux kurdes au monde, juin 1998
  - ? Interview de Garnik Asatrian, Chef de la Faculté des études iraniennes à l'Université d'Erevan et chercheur sur les Kurdes, chef du Caucasian center for iranian studies et éditeur d'Acta Kurdica, juin 1998.
  - ? Interview de Mahir Welat, représentant de l'ERNK et du PKK pour l'ancienne URSS, juin 1998.
  - ? Interview de Gegham Manukyan, membre du Comité central du Parti Dachnak, juin 1998.



- ? Interview avec Vladimir Chadoyev, Président de l'Union des minorités d'Arménie, juin 1998
- ? Interview avec Paruir Harikian, ancien conseiller pour les Droits de l'Homme du président Kotcharian, juin 1998.
- ? Interview de Sabri Kash, représentant en Arménie du PKK/ERNK, 15.12.1998.
- ? Armenia's Yezidi struggle to find a post-soviet identity, 27 octobre 2004, Hetqonline.

### **Presse**

- ✍ Actualité arménienne sur le web (Noyan Tapan, radio free europe newslines, Zenda, Asbarez on line, Transcaucasia, armenpress)
- ✍ Dépêches AFP.
- ✍ Le Monde, « le yazidisme, une « hérésie » par rapport à l'orthodoxie musulmane » de Xavier Ternisien, 22 février 2001.

### **Site internet**

<http://yezidi.org> *Il s'agit d'un site généraliste installé en Allemagne, consacré à la communauté yézidi qui publie Denge Ezidyian.*